



Élections des membres de la chambre d'agriculture d'Île-de-France

Constitution des listes électorales pour les élections à la Chambre d'Agriculture de l'Île-de-France

Le processus de constitution des listes électorales pour les élections à la Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France a débuté. Les élections se tiendront en janvier 2025, et les candidatures doivent être déposées selon les délais suivants :

- Avant le 15 septembre 2024 : pour les électeurs individuels.
- Avant le 1er octobre 2024 : pour les groupements professionnels agricoles.

Les demandes d'inscription doivent être envoyées à la Commission d'établissement des listes électorales de la Chambre d'Agriculture à l'adresse suivante : Bureau des Élections, du Mécénat et de la Réglementation Économique - 5 rue Leblanc - 75015 Paris.

Vous pouvez retrouver les avis préfectoraux concernant les électeurs individuels et les groupements professionnels dans l'onglet "Documents" à gauche de votre écran.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : pref-elections@paris.gouv.fr.

Document(s)

[Électeurs individuels \(avis de révision listes électorales\)](#)

[Électeurs individuels \(modèle de demande d'inscription sur liste\)](#)

[Groupements professionnels agricoles \(avis de révision listes électorales\)](#)

[Groupements professionnels agricoles \(modèle de demande d'inscription sur liste\)](#)